



Lettre d'information du Couesnon n°14



Agriculture Les actions en faveur de l'Eau

Editorial

La qualité de nos rivières se mesure par des indicateurs de biodiversité : poissons, invertébrés, et autre faune et flore aquatiques qui ont besoin d'habitats en bon état et d'une eau provenant du bassin versant, de bonne qualité, pour être présents en abondance et en diversité d'espèces. Sur le bassin versant du Couesnon, des efforts restent encore à faire pour que les indicateurs soient au vert (un cours d'eau sur 19 seulement est en bon Etat).

Pour une eau de bonne qualité, il faut limiter nos rejets directs (assainissement individuel, station d'épuration collective ou industrielle ...) et indirects (lessivage des nitrates, ruissellement du phosphore ou des pesticides...).

Ces derniers proviennent pour l'essentiel de l'agriculture qui, de fait, occupe une surface importante sur le bassin du Couesnon.

Ce numéro met en avant les nombreuses actions menées par les agriculteurs avec leurs partenaires privés et des collectivités en faveur de la qualité de l'eau. Des signes d'amélioration, notamment sur le paramètre nitrate, encouragent à poursuivre les efforts.

La demande accrue des consommateurs pour des produits respectant l'environnement, relayée également par des collectivités qui souhaitent proposer cette gamme de produits dans la restauration collective, sont aussi des leviers économiques déterminants pour l'adoption de pratiques agricoles plus durables.

Bonne lecture à tous !

Joseph BOIVENT,
Président
du SAGE Couesnon



Désherbage mécanique du maïs



Démonstrations de matériels de désherbage mécanique organisées par Agrobio35 — St Germain en Cogles 2017

Un partenariat fort avec les collectivités

→ Les actions agricoles en faveur de l'eau

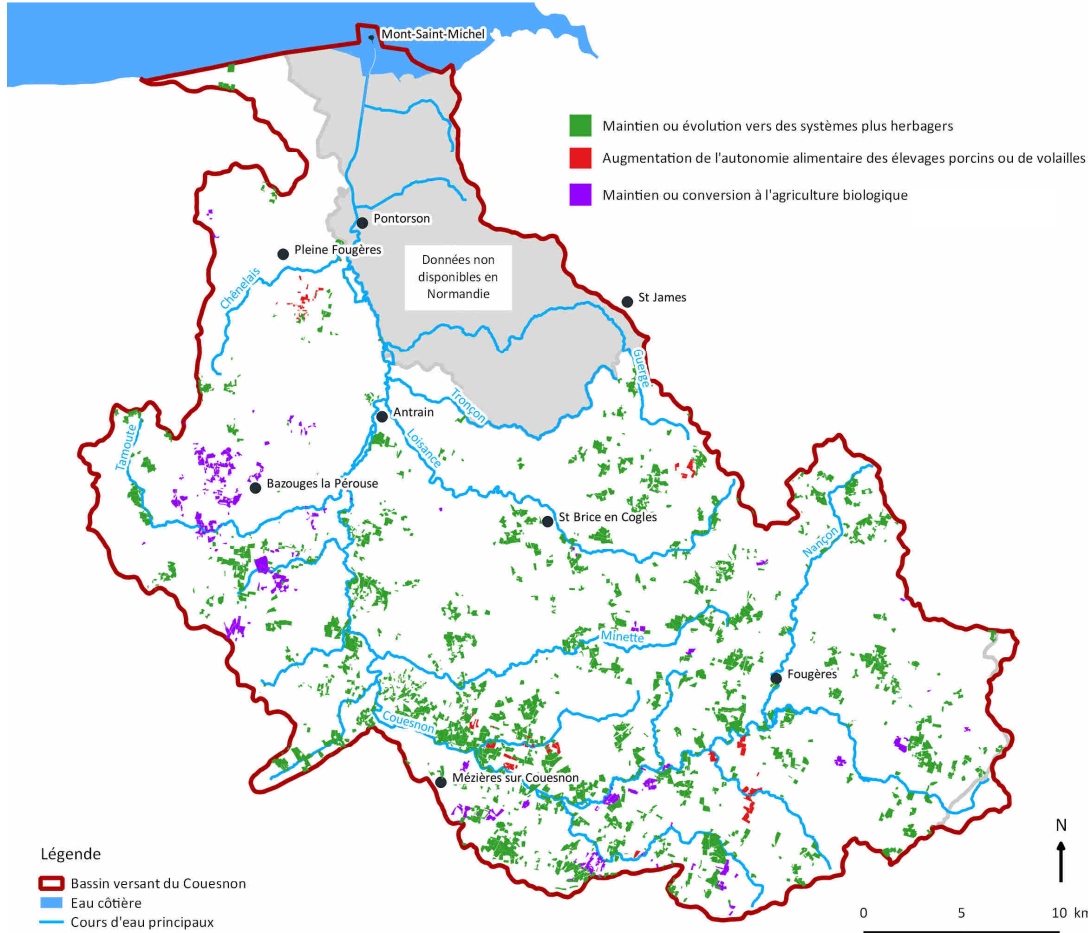
Que l'on soit à Saint Pierre des Landes, Parcé, Landéan, Saint Jean sur Couesnon, Saint Germain en Cogles, Bazouges la Pérouse, Sougeal, Aucey La Plaine ou encore Beauvoir... l'agriculture tient une place très importante sur le bassin versant du Couesnon. La Surface agricole représente ainsi 75% de la surface totale pour un nombre d'exploitations agricoles total de 1160 (chiffre du recensement agricole de 2010). L'élevage laitier est prédominant sauf sur la zone des polders principalement occupée par les légumes de plein champ.

Cette forte occupation agricole du sol explique la vigilance particulière des acteurs de l'eau vis-à-vis des pratiques agricoles, et les moyens d'accompagnement mis à disposition des agriculteurs afin de conjuguer au mieux les objectifs économiques des exploitations avec les objectifs environnementaux.

Conseils d'experts sur les modes de production, plantation et préservation du bocage ou encore restauration des cours d'eau sont autant de moyens qui concernent l'agriculture et vont permettre d'atteindre le bon état des eaux.

Un ajustement de la fertilisation aux besoins des plantes, une meilleure couverture des sols l'hiver, permettant de limiter les fuites de nitrates, le raisonnement des traitements phytosanitaires jusqu'à l'accompagnement plus important sur le système de production

Les engagements en MAEC "systèmes" ou "agriculture biologique" depuis 2015



(augmentation de la part d'herbe dans l'assolement, allongement des rotations de cultures, voire conversion à l'agriculture biologique) composent l'essentiel des conseils apportés aux agriculteurs.

Les Mesures Agri Environnementales et Climatiques appréciées des agriculteurs : 16% de la SAU engagée

Parmi les « outils » d'incitation aux changements de pratiques, les mesures agri environnementales et climatiques (MAEC), proposées par le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon et ses partenaires et prestataires¹ ont remporté un beau succès.

Les MAEC dites « système herbivore » engageant les agriculteurs à augmenter leur part d'herbe dans leur assolement et à réduire l'usage de produits phytosanitaires, ont remporté la part belle, avec 154 exploitations engagées sur la partie bretonne. Au-delà de l'intérêt pour la qualité de l'eau, cela témoigne d'une tendance de fond chez les éleveurs pour la recherche d'économie et d'autonomie de production, dans un contexte de prix du lait et des intrants² fluctuants.

44 exploitations se sont également engagées dans des MAEC de maintien ou conversion à l'agriculture biologique. En terme de surface, cela représente pour les deux séries de MAEC,



10 570 ha soit 16% de la surface agricole sur la partie bretonne du Couesnon. Comme le témoigne M. Delaunay, la production agricole labellisée répond au souci des consommateurs d'avoir accès à des produits sains et respectueux de l'environnement.

Enfin, 74 exploitations ont également contractualisé des mesures dites « localisées » essentiellement pour l'entretien du bocage ou la bonne gestion des zones humides.

Le besoin d'expérimenter...

Sur le Couesnon Aval, le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon vient d'initier avec 10 maîtres d'ouvrage agricoles associés, un nouveau contrat de « lutte contre les pollutions ». Ce type de contrat habituellement porté par les syndicats de production d'eau potable, ne couvrirait jusque là que la moitié amont du bassin versant, dans les zones d'alimentation de captages pour l'eau potable.

Dans ce contrat « nouvelle formule », les agriculteurs, toujours au cœur du dispositif, ont choisi de concentrer leurs efforts sur l'optimisation des couverts végétaux hivernaux, la gestion des effluents d'élevage et la conduite de l'herbe afin de répondre aux objectifs de concentration en nitrates, encore élevée en particulier côté Manche (voir en page 5).

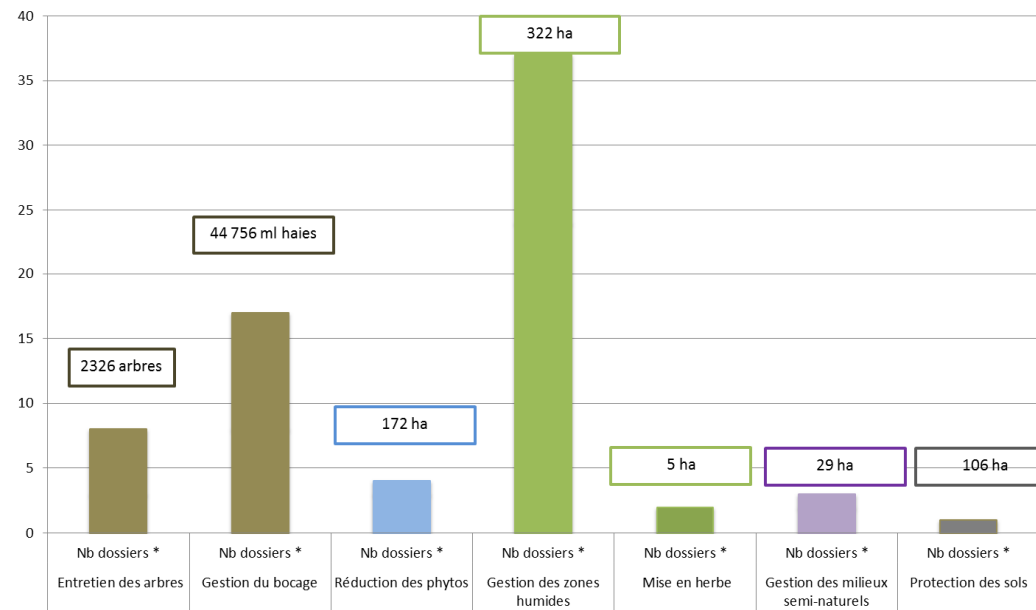
...et d'échanger en groupe

Sur le Haut-Couesnon, après quinze ans d'accompagnement des agriculteurs, via du conseil « classique » aux bonnes pratiques, Collectivité Eau du Bassin Rennais a fait le constat avec ses partenaires, que les agriculteurs ont avant tout besoin d'échanger entre eux et élaborent ainsi leurs propres solutions ; l'animateur du bassin versant étant principalement là pour répondre à des besoins d'expertise ponctuels, l'organisation logistique, et garder le cap sur les objectifs de la collectivité en matière de qualité de l'eau.

L'achat de denrées alimentaires labellisée par les collectivités... une autre piste pour faire bouger les pratiques ?

Parmi les dispositions du SAGE Couesnon, deux

Nombre d'exploitations ayant signé une MAEC localisée - 2015-2017



traitement de la valorisation des produits agricoles issus des exploitations à bas niveau d'intrants². La CLE en appelle aussi bien aux industries agro-alimentaires afin qu'elles rémunèrent à leur juste prix les efforts consentis par les agriculteurs, qu'aux collectivités territoriales et à leur exemplarité afin qu'elles introduisent des produits locaux issus des systèmes à bas niveau d'intrants ou en agriculture biologique dans la restauration collective (écoles, EHPAD, hôpitaux...).

Le Projet Alimentaire de Territoire du Pays de Fougères devrait contribuer à ces objectifs.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais propose quant à elle, de labelliser « Terres de source », les produits des agriculteurs du bassin versant du Couesnon qui contribuent améliorer la qualité de l'eau desservant l'agglomération rennaise. Dans le cadre d'un groupement de commandes avec Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes, Bruz et d'autres communes du



bassin rennais, achèteront ces produits pour leurs cantines, à un prix revalorisé suivant les efforts réalisés par les agriculteurs et mesurés via des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques.

1 : Partenaires : Syndicat mixte de Production du Bassin du Couesnon, Collectivité Eau du Bassin Rennais, Syndicat Mixte du Haut Couesnon, de Loïsaie Minette, du Couesnon Aval, Couesnon Marches de Bretagne, Communauté de Communes Pays de Dol Baie du Mont Saint Michel, Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie, Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné Prestataires : les Organismes Professionnels Agricoles Chambre d'Agriculture de Bretagne, CER Brocéliande, Elyps, ADAGE et Agrobio35

2 : Intrants : les différents produits apportés aux terres et aux cultures, qui ne proviennent ni de l'exploitation agricole, ni de sa proximité ; engrais chimique, produits de traitement, aliments du bétail...

*CETA : centre d'Etudes des Techniques agricoles
*CUMA : Coopératives d'Utilisation du Matériel en Commun

→ Bernard DELAUNAY

Eleveur laitier en Bio depuis novembre 2017 sur la commune de Javené et membre du collège des élus de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon



Mon parcours vers le bio

«Depuis mon installation j'ai été dans une logique de diminution des intrants d'une manière générale : engrais minéral, concentrés de production, produits phytosanitaires... un jour une journée de formation en groupe nous a mis en évidence les différences de revenus bio/conventionnel essentiellement expliqués par la diminution drastique des charges ! ça a été un premier déclic pour initier cette évolution vers la bio. Puis la crise économique laitière a fini de conforter ma volonté de pouvoir garder la main sur ma production et d'aller vers un système qui répond aux attentes du consommateur.

Etant par ailleurs conscient de la dégradation des masses d'eau par les nitrates et les pesticides sur le territoire du bassin versant, je ne voyais pas comment continuer à produire mon lait sur ce système en assumant pleinement mes choix. Rester en conventionnel ne me convenait plus.

Le bio a été une solution et est une réussite lorsque l'on s'applique à être le plus autonome possible. J'ai ainsi débuté la conversion de mes terres en mai 2016, puis celle des animaux en mai 2017, pour un litre de lait payé en bio depuis novembre 2017. Pendant cette période, et encore maintenant, je poursuis ma transition et continue d'améliorer cette nouvelle gestion de mon élevage laitier par l'échange et la formation en groupe avec Agrobio35. Passer en bio en partageant les étapes en collectif est une force et la dynamique de conversion en lait bio sur le pays de Fougères nous a permis d'en bénéficier.

D'un secteur en crise conjoncturelle associée à un surplus de production par rapport à la demande, je suis passé sur une production dont la consommation ne cesse d'augmenter. Nous sommes encore loin de saturer les marchés, ce qui est plutôt rassurant ! ».

Propos recueillis par Laura Toulet Agrobio 35

→ Jean-Pierre TANCEREL

Agriculteur à Romagné et engagé dans une MAEC système herbivore

Améliorer mon autonomie protéique et la santé de mon troupeau

Je suis exploitant sur la commune de Romagné depuis 17 ans où je possède un troupeau de 70 vaches laitières sur 98 ha, en bordure de la Minette. Suite à la réorganisation de la ferme et à mon installation en EARL avec ma compagne, j'ai décidé de m'engager dans une MAEC pour améliorer l'autonomie protéique et la santé de mon troupeau.

J'ai souscrit à la MAEC 28/55 qui nous fixe un objectif maximal de 28% de surface en maïs et un minimum de 55% d'herbe au bout de la troisième année de l'engagement. C'est un objectif atteignable car le parcellaire est globalement autour de l'exploitation.

La MAEC nous implique aussi de réduire de manière progressive l'utilisation des produits phytosanitaires pendant les cinq années du programme. Je suis accompagné tous les ans par les conseillers en produits phytosanitaires et l'ETA. J'ai également décidé de participer aux opérations de désherbage mécanique pour optimiser la baisse des intrants et atteindre les objectifs.

La MAEC me permet de repenser l'exploitation de manière globale et de réduire ma dépendance au soja et au colza. Je vais ainsi gagner en santé, en fertilité et en bien-être animal et par conséquent améliorer l'efficacité économique de la ferme.

Propos recueillis par David Morin SMPBC

Les Mesures Agri Environnementales et Climatiques encore disponibles pour 2018

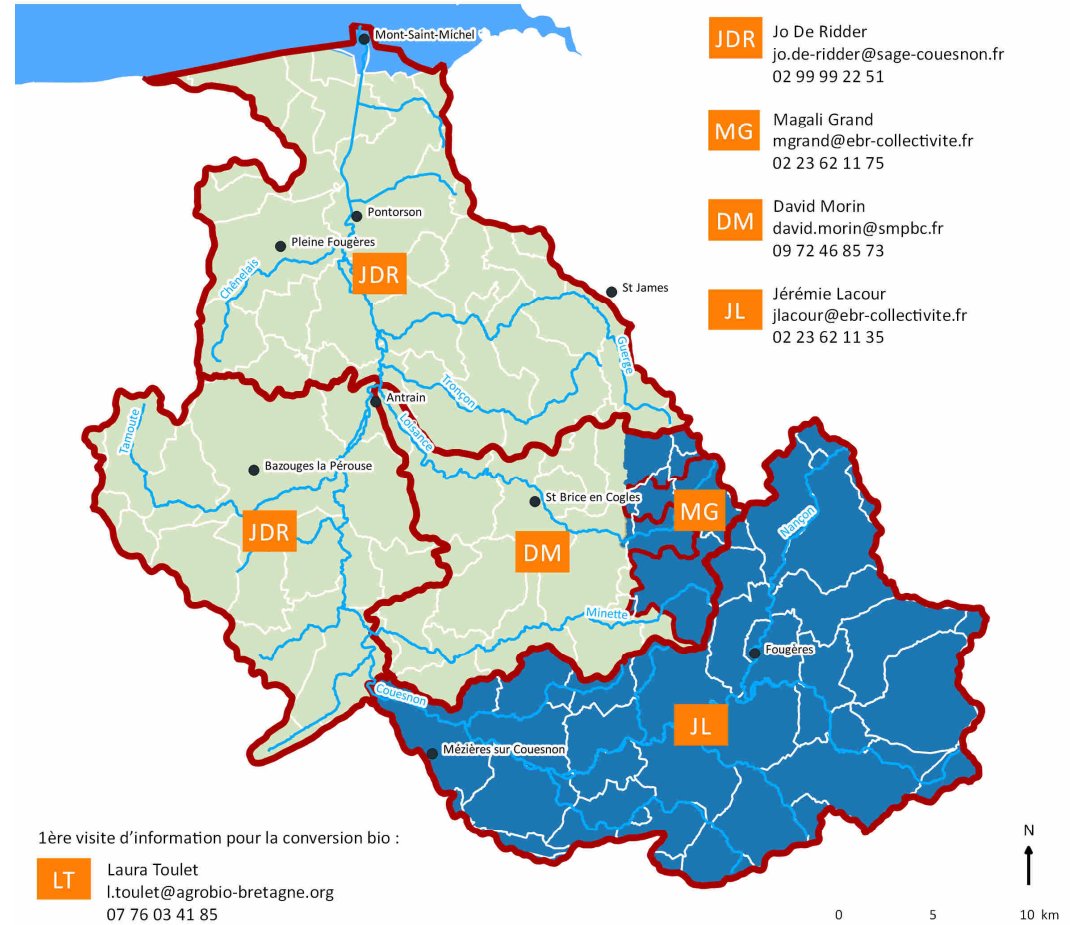
En 2018, il est encore possible, pour les agriculteurs, de souscrire des MAEC.

Sur la partie bretonne, il s'agit essentiellement les mesures Systèmes évolution ruminants de niveau 1, 2 ou 3 ou systèmes monogastriques, maintien ou conversion à l'agriculture biologique, travail simplifié du sol et entretien des haies de plus de 12 ans et en complément dans les aires de captage prioritaires (en bleu sur la carte), des mesures de gestion des zones humides et de réduction des phytosanitaires.

Sur la partie normande, et dans les zones Natura 2000, d'autres mesures sont accessibles.

Pour toute information sur les MAEC disponibles et sur l'accompagnement possible, vous pouvez contacter, selon votre situation géographique, les personnes indiquées sur la carte ci-dessous :

MAEC pour 2018 : coordonnées des personnes à contacter



De la qualité de l'Eau ... à la qualité de l'Air

Le syndicat du SAGE Couesnon, les syndicats d'eau potable (CEBR et le SMPBC) en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le CER ont confié à l'institut de l'élevage-IDELE une étude d'évaluation de l'impact des scénarios d'évolution de l'agriculture du Bassin versant du Couesnon, sur la qualité de l'eau...et la qualité de l'air ; Basé sur l'analyse du cycle de vie, l'outil utilisé (CAP2ER) a pour avantage d'apporter une vision globale de l'utilisation des intrants et de leur devenir dans le milieu naturel. Plusieurs agriculteurs font partie du comité de pilotage. Les résultats seront disponibles fin 2018 et consultables sur le site du SAGE Couesnon.



